

MAIRIE DE VECKRING

57920



CHASSE

TIRS DE NUIT DU SANGLIER

Conformément à l'arrêté préfectoral 2023-DDT-SERAF-UFC N°19 du 5 avril 2023, des tirs de nuit du sanglier à l'aide d'une source lumineuse auront lieu sur les lots de chasse N° 1 versant Kemplich/ Klang et N°2 versant Hackenberg, ainsi que sur la réserve de chasse de M. BIDON Jean Bernard versant Kemplich/Monneren jusqu'au 1^{er} Février 2024.

Veckring, le 2 Mai 2023

Le Maire

JOST Pascal

